CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

AVIS n°2021-ESP-39

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Demandeur :	
Références Onagre	Nom du projet : 60 - destruction nids d'hirondelles SA HLM Esquennoy Numéro du projet : 2021-06-39x-00709 Numéro de la demande : 2021-00709-030-001

MOTIVATION ou CONDITIONS		
AVIS TACITE FAVORABLE		
AVIS : Favorable [_]	Favorable sous conditions [_]	Défavorable [_]
Fait le 24/08/2021		